

Appel à une collaboration et à une cohérence entre niveaux de pouvoir pour accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre du parc de bâtiments

Les Conseils économiques et sociaux fédéral et régionaux¹ collaborent régulièrement² sur des thématiques qui touchent aux différents niveaux de pouvoir. Ils collaborent à présent sur le thème de la réduction des émissions de gaz à effet de serre du secteur des bâtiments. Ces travaux visent à contribuer à la réalisation des objectifs des différents plans en la matière aux niveaux (fédéral et régionaux) belge et européen, à savoir le [plan de relance et de résilience](#), le Plan national Énergie-Climat (PNEC), le processus du [Green Deal](#) et la stratégie européenne pour une vague de rénovations ([A Renovation Wave for Europe - greening our buildings, creating jobs, improving lives](#)).

La (forte) réduction des émissions des gaz à effet de serre du secteur des bâtiments constitue en effet un enjeu prioritaire pour atteindre les objectifs climatiques et environnementaux fixés pour la Belgique aux horizons 2030 et 2050. Dans notre pays, le secteur du bâtiment représente près d'un cinquième des émissions totales de gaz à effet de serre et près de 30% de la consommation d'énergie³. Le parc de bâtiments existant est caractérisé, en moyenne, par de faibles performances énergétiques. Au-delà de l'enjeu environnemental, une rénovation énergétique des bâtiments apporterait également des réponses à d'autres défis sociétaux, qu'ils soient économiques (la stimulation de l'activité économique et la création d'emplois) ou sociaux (la lutte contre la précarité énergétique, la réduction de la facture énergétique des ménages, l'amélioration de la salubrité et du confort, ainsi que les bienfaits de ces améliorations sur la santé, la qualité de vie et l'apprentissage – par exemple en permettant une meilleure concentration des élèves –, ...).

Via cette démarche commune, les Conseils souhaitent contribuer à une dynamique de collaboration positive entre les différents niveaux de pouvoir en matière d'énergie et de climat, qu'ils appellent de leurs vœux. Étant donné le morcellement et la complexité de la répartition des compétences en matière de politique énergétique (soit la production, le transport et la distribution de l'énergie ; la tarification ; l'utilisation rationnelle de l'énergie ; ...) entre les Régions et le fédéral, il est en effet important de s'assurer de la cohérence des mesures prises au sein des différents niveaux de pouvoir dans le but d'aboutir à une politique aussi efficace que possible.

Dans le cadre de leur avis commun sur le projet de Plan national Énergie-Climat 2030 (PNEC) publié en juin 2019, les différents Conseils avaient déjà exprimé le besoin de créer une dynamique de

¹ Brupartners, CESE Wallonie, SERV et CCE.

² Les Conseils économiques et sociaux du pays ont notamment émis un [avis commun PNEC](#), une [déclaration commune mobilité](#), un [appel commun économie circulaire](#) et une [déclaration commune en faveur d'une meilleure réglementation](#).

³ Plan National Energie-Climat, pp. 4-6.

collaboration positive au niveau interfédéral en matière de politique énergétique et climatique⁴, un appel qu'ils réitérent aujourd'hui.

Appel à une collaboration et à une cohérence entre niveaux de pouvoir sur les thématiques transversales

Pour accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre du parc de bâtiments, il est important que les différents niveaux de pouvoir collaborent sur des thématiques transversales telles que le marché du travail et la formation, la fiscalité et le financement. Pour ces différents points, il s'agira de travailler autant que possible de manière cohérente entre les niveaux politiques de notre pays, ce qui est actuellement trop peu le cas, tout en respectant les spécificités socio-économiques et les compétences de chaque entité.

1.1 Marché du travail et formation

La rénovation et le renouvellement des bâtiments constituent une opportunité de recourir à de la main-d'œuvre locale et de stimuler ainsi l'activité économique et la création d'emplois. Il importe dans ce cadre de promouvoir la circularité des bâtiments, l'utilisation de matériaux durables et les circuits courts. Il est crucial de prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que l'effet multiplicateur (en termes d'investissements privés et de création d'emplois) lié aux investissements du plan interfédéral de relance et d'investissements – dont la rénovation énergétique du parc de bâtiments fait partie intégrante – profite pleinement au secteur de la construction belge et à l'économie belge dans son ensemble.

Par ailleurs, il faut veiller à ce que la **disponibilité de ressources en main-d'œuvre** dans le secteur de la construction soit suffisante pour assurer l'accélération nécessaire de la vague de rénovations. Ceci est d'autant plus pertinent que des pénuries importantes sont déjà enregistrées. À cette fin, il convient d'accompagner la stratégie de rénovation énergétique du bâti d'une politique intégrale susceptible de réduire l'intensité de main-d'œuvre des rénovations (grâce à la robotisation, aux projets collectifs et aux innovations permettant d'économiser de la main-d'œuvre telles que les éléments préfabriqués, le BIM, etc.) et d'une stratégie du marché du travail orientée vers l'avenir pour combler le besoin de main-d'œuvre supplémentaire. Des efforts doivent être entrepris en matière d'**enseignement et de formation de travailleurs qualifiés**, en ce compris en termes de découverte et d'apprentissage des métiers en entreprises (notamment pour les publics actuellement éloignés du marché de l'emploi), afin d'assurer une main-d'œuvre suffisante disposant des compétences nécessaires pour répondre à la demande croissante attendue par le secteur dans les années à venir suite aux mesures de relance et aux stratégies ambitieuses de rénovation du bâti. Il convient également d'identifier les barrières qui persistent à la **mobilité interrégionale des professionnels** du secteur de la construction et de réfléchir aux moyens de favoriser davantage cette mobilité, dans le respect des règles existantes au sein des différentes régions (dont les règles d'accès à la profession).

Le secteur de la construction fait aujourd'hui en partie appel à une **main-d'œuvre issue de l'étranger**. Sous l'impulsion de la politique européenne en matière d'énergie et de climat, cette main-d'œuvre fera l'objet d'une forte demande des autres pays européens à l'avenir, ce qui pourrait compromettre la possibilité pour la Belgique de recourir à des travailleurs étrangers dans le futur. Parallèlement au

⁴ Conseil central de l'économie & al. (2019). Projet de Plan National Energie Climat 2030 (PNEC), [CCE 2019-1100](#).

développement de l'emploi local, il convient de réfléchir au rôle qui pourra être rempli par la main-d'œuvre issue de l'étranger au cours des années à venir et à la façon la plus adéquate de lutter contre le dumping social et la fraude sociale. En tout état de cause, il est impératif de s'assurer que la main-d'œuvre et les entreprises étrangères soient soumises aux mêmes réglementations que les travailleurs et les entreprises belges.

1.2 *Marchés publics*

Le secteur public a aussi un rôle important à jouer pour investir dans la rénovation des bâtiments publics (voire dans leur démolition et reconstruction si une rénovation s'avère impossible) et créer le plus de valeur possible pour la société et l'économie belges⁵ (par exemple, en étant attentif à l'efficacité énergétique, à la circularité, aux synergies locales...). Les autorités jouent également un rôle important d'exemple.

Il est dès lors crucial que des mesures soient prises pour que les marchés publics soutiennent au mieux l'activité économique et l'emploi locaux, dans une optique durable. L'utilisation de critères d'attribution et de procédures de passation de marché appropriés peut servir à cet effet, via :

- L'insertion dans les cahiers des charges de clauses liées au respect de la réglementation en matière de droit social et de droit du travail, en vue de limiter le recours aux pratiques illégales conduisant à une situation de dumping social ;
- L'insertion de clauses supplémentaires (éthiques, environnementales ou sociales) dans les cahiers des charges à condition que de telles clauses n'entraînent pas de concurrence déloyale et qu'elles contribuent autant que possible de manière positive à l'activité des entreprises et l'emploi en Belgique.

1.3 *Fiscalité et financement*

Étant donné la répartition complexe des compétences institutionnelles en la matière, les Conseils soutiennent l'initiative (annoncée dans le Plan national Énergie-Climat) des gouvernements fédéral et régionaux d'établir conjointement **une analyse pour une fiscalité énergétique et environnementale** en 2021.

Il convient d'identifier et de mettre en œuvre dans un délai rapide des mesures fiscales (notamment dans le secteur du bâtiment) favorisant l'atteinte des objectifs climatiques et environnementaux fixés pour la Belgique, et cela tout en prenant en considération les aspects socio-économiques.

Ces mesures devront être cohérentes et coordonnées entre les différents niveaux de pouvoir et entre les différentes zones géographiques⁶, mais aussi cohérentes avec les instruments réglementaires et économiques qui seront mis en place par ailleurs. Il faut éviter des effets néfastes (sociaux et économiques) par rapport aux secteurs de l'immobilier et de la construction (par exemple des effets

⁵ Les chiffres montrent qu'à l'heure actuelle, 42 % des achats publics sont effectués à l'étranger. Ce chiffre est considérablement plus élevé que dans des petits pays comparables comme les Pays-Bas (21 %) ou l'Autriche (29 %).

⁶ Étant entendu que, en matière de fiscalité immobilière (par exemple en ce qui concerne le précompte immobilier), des différences sous-régionales peuvent être observées (en fonction des provinces, des communes, voire même des quartiers).

tels que de brusques modifications de prix au sein des marchés du logement – locatif ou acquisitif – susceptibles d’entraîner une crise au sein de ces marchés), et pour les ménages précaires. Cette stratégie doit également s’inscrire dans le champ plus large de la politique en matière de logement et de pauvreté et être cohérente avec la tarification de l’énergie et du réseau et la stratégie en matière de subsides. La révision de la fiscalité ne doit pas non plus entraîner de mouvements de population entre les Régions.

La révision de la fiscalité doit s’inscrire dans le cadre d’une discussion plus large, entre autres sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre du parc de bâtiments et sur le financement des travaux de rénovation des secteurs privé et public impliquant les différentes autorités publiques et intégrant les mesures envisagées par le gouvernement fédéral et les entités fédérées. Il y a entre autres lieu d’examiner les questionnements suivants : comment faciliter l’accès au financement de travaux de rénovation énergétique pour les particuliers et le secteur tertiaire ? Comment recourir pleinement aux possibilités de financement européen ? Comment créer un cadre d’investissement stable et clair qui encourage les investissements dans la rénovation énergétique des bâtiments ? Comment s’inspirer des bonnes pratiques régionales afin de favoriser la rénovation pour les particuliers et le secteur tertiaire ?

1.4 Collecte et utilisation des données

Il est urgent d’améliorer les données agrégées sur les bâtiments, leurs émissions et leur consommation d’énergie (en particulier les formes d’énergie qui ne passent pas par un réseau de distribution, comme le mazout et le bois) afin de pouvoir mieux préparer les politiques dans ce domaine. Cela nécessite davantage de données ouvertes, une circulation de l’information plus rapide et de meilleure qualité entre les entités, une plus grande transparence et une capacité d’analyse accrue. À côté d’autres outils pour parvenir à un changement de comportement, comme le nudging, une meilleure visibilité des citoyens et des entreprises sur leurs données énergétiques peut également aider à surmonter les doutes pour se lancer dans un projet de rénovation.

Un avis commun sur la thématique de la stimulation de la rénovation auprès des copropriétés et des propriétaires-bailleurs

Les différents Conseils informent avoir également entamé une réflexion conjointe concernant les pistes pour stimuler la rénovation des copropriétés et des logements appartenant à des propriétaires-bailleurs. Malgré la part de ce type de biens dans le parc immobilier belge, la rénovation de ces bâtiments est encore peu présente dans les différentes stratégies de rénovation, notamment parce que ce type de rénovation fait face à de nombreuses barrières. La volonté des Conseils est d’aboutir à un avis commun sur cette thématique.

Partage des connaissances et des bonnes pratiques

Les Conseils estiment qu’il est important de partager les connaissances et les bonnes pratiques entre les Régions. En vue d’une meilleure stimulation de la rénovation, il est en effet nécessaire d’étudier les bons exemples et les propositions politiques qui accélèrent la vague de rénovation. Les Conseils ont convenu d’accroître l’échange d’informations et de bonnes pratiques existantes dans les différentes Régions afin de s’inspirer mutuellement. Pour ce faire, les Conseils envisagent l’organisation de webinaires lors desquels seraient présentées de bonnes pratiques sélectionnées. Ces événements permettraient en outre de favoriser les échanges entre les acteurs concernés à propos de ces bonnes pratiques.

Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant de l'évolution de nos travaux.

Cordialement,

B. BAYENET

Président du Conseil
Central de l'économie

P. PALSTERMAN

Président du
Brupartners

A. VERMORGEN

Présidente du Sociaal-Economische
Raad van Vlaanderen

J.-F. TAMELLINI

Président du
CESE Wallonie